

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2011-05 du 2 mai 2011 portant nomination  
d'un correspondant d'hémovigilance à l'Établissement français du sang**

NOR : ETSO1130317S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1222-8 et R. 1221-39 ;  
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;  
Sur proposition de la personne responsable,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Mme Françoise HERVE est nommée correspondante d'hémovigilance de l'Établissement de transfusion sanguine Bretagne à compter du 2 mai 2011.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé et communiquée au directeur général de l'AFSSAPS et au coordinateur régional d'hémovigilance concerné.

Fait le 2 mai 2011.

*Le président*  
*de l'Établissement français du sang,*  
PR G. TOBELEM